



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE
MRC DE PORTNEUF**

Le conseil de la susdite municipalité siège en séance extraordinaire ce lundi 1^{er} juin 2020 à 20 h 00 par voie de vidéoconférence avec l'application Google Duo.

Sont présents à cette vidéoconférence :

Monsieur Guy Germain, maire.

Mesdames, Messieurs Louise Magnan, Ghislain Matte Shirley Drouin, Josée Martin, Pascal Cauchon et Annie Breau, formant la totalité des membres de ce conseil. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance, par vidéoconférence Google Duo :

Madame Christine Genest, directrice générale.

RÉSOLUTION NO. 2020-06-121

SÉANCE HUIS CLOS – VIDÉOCONFÉRENCE GOOGLE DUO

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 3 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence Google Duo.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR M. GHISLAIN MATTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

QUE la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence Google Duo.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO. 2020-06-122

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} SHIRLEY DROUIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE



RÉSOLUTION NO. 2020-06-123

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES ENGLOBE

ATTENDU QUE La Municipalité de Saint-Ubalde désire réaliser une demande de subvention dans le cadre du programme gouvernemental nommé AIRRL afin de réaliser des travaux sur les rangs Saint-Georges, Saint-Paul et Saint-Denis;

ATTENDU QUE dans le but d'obtenir la subvention du gouvernement, la municipalité doit valider l'admissibilité de ses rangs ainsi que fournir l'ensemble des documents demandés par le gouvernement;

ATTENDU QU'une proposition d'honoraires a été présentée par la firme Englobe au montant de 4 825.00 \$ taxes en sus.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. PASCAL CAUCHON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE la municipalité accepte de ratifier la proposition d'honoraires de la firme Englobe au montant de 4 825.00 \$ taxes en sus pour valider que les rangs Saint-Georges, Saint-Paul et Saint-Denis sont admissibles et remplir l'ensemble des formulaires nécessaires pour l'obtention de la subvention dans le cadre de l'AIRRL.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO. 2020-06-124

**DEMANDE DE SUBVENTION PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU
LOCAL VOLET – ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU
ROUTIER LOCAL**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Ubalde a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Ubalde désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2, excluant la portion désignée prioritaire à l'intérieur d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales;

**POUR CES MOTIFS
IL EST PROPOSÉ PAR M G H I S L A I N M A T T E
APPUYÉ PAR M^{ME} ANNIE BREAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Ubalde autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO. 2020-06-125

**REDDITION DE COMPTE PROJET ÉLABORATION DE PLANS ET DEVIS
RANG SAINT-PAUL NORD ET RUE SAINT-PHILIPPE
PROGRAMME DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL
VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES
DOSSIER : RIRL-2017-503-A**

ATTENDU QUE le conseil municipal a présenté une demande d'aide financière au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le cadre du volet Redressement des Infrastructures Routières Locales (RIRL) du programme Réhabilitation du Réseau Routier Local (RRRL);



ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière présentée le 15 décembre 2016 portent sur l'élaboration de plans et devis pour le projet de travaux d'infrastructure et de voirie de la rue Saint-Philippe et du rang Saint-Paul Nord;

ATTENDU QU'en date du 27 novembre 2017 une lettre du bureau de la ministre déléguée aux Transports confirme l'accord d'une aide financière maximale de 30 468 \$;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ubalde a reçu de Monsieur Jacques Lavoie, ingénieur de la firme Stantec un certificat de réception provisoire des ouvrages;

**IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} JOSÉE MARTIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le conseil municipal atteste par la présente que les travaux concernant l'élaboration des plans et devis pour les travaux d'infrastructure et de voirie de la rue Saint-Philippe et du rang Saint-Paul nord dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau routier local : Volet redressement des infrastructures routières locales ont été réalisés, selon les modalités d'application en vigueur.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports avec le formulaire de reddition de compte proposé par le Ministère ainsi que les factures et autres documents attestant des sommes dépensées et le certificat de réception provisoire des ouvrages.

QUE cette résolution annule et remplace la résolution numéro 2020-05-118 du 19 mai 2020

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO. 2020-05-126

REDDITION DE COMPTE
PROJET RÉFECTION DES RUES SAINT-PHILIPPE ET SAINT-PAUL
PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE
VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRE LOCALES
DOSSIER : RIRL-2017-503-B

ATTENDU QUE le conseil municipal a présenté une demande d'aide financière au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le cadre du volet Redressement des Infrastructures Routières Locales (RIRL) du programme d'aide à la voirie locale;

ATTENDU QU'en date du 9 mai 2019 une lettre du bureau de la ministre déléguée aux Transports confirme l'accord d'une aide financière maximale de 921 340 \$ pour le projet cité en titre;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ubalde a reçu de Monsieur Jacques Lavoie, ingénieur de la firme Stantec un certificat de réception provisoire des ouvrages en date du 6 novembre 2019;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. GHISLAIN MATTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le conseil municipal atteste par la présente que les travaux de réfection des infrastructures d'aqueduc et d'égouts et de la voirie des rues Saint-Philippe et Saint-Paul dans le cadre du



Programme d'aide à la voirie : Volet redressement des infrastructures routières locales ont été réalisés, selon les modalités d'application en vigueur.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports avec le formulaire de reddition de compte proposé par le Ministère ainsi que les factures et autres documents attestant des sommes dépensées et le certificat de réception provisoire des ouvrages.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie qu'il y a des crédits pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut énumérées, sont projetées par le conseil municipal.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce 1^{er} juin 2020.

Christine Genest
Directrice générale et secrétaire-trésorière

RÉSOLUTION NO. 2020-05-127

FIN DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LOUISE MAGNAN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

De lever la présente séance.

ADOPTÉE

Christine Genest
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Guy Germain
Maire